Recommandation 20 (1950)

Liaison avec les Nations nord-américaines

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

considérant qu'il est souhaitable qu'une coopération étroite soit constamment maintenue entre les nations démocratiques d'Europe et les nations nord-américaines,

considérant que cette coopération ne peut qu'être consolidée par le resserrement de l'union entre les nations européennes,

déclare qu'il convient à cet effet d'assurer le maintien et le renforcement d'organismes parement européens,

estime qu'une liaison organique doit être également établie entre ces organismes et les nations nord-américaines,

recommande au Comité des Ministres de faire sienne cette déclaration au nom des Etats membres,

demande à être tenue régulièrement informée des progrès de cette coopération avec les nations nord-américaines et des formes qu'elle revêtira.